

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 février 2014	6 février 2014	En exercice	42
		Présents	28
		Votants	33

21 FEV. 2014

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2014-01-24–Budget annexe Gare de Delle- Avenants n°3 aux marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de la gare de Delle-Phase 1

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2013-02-12 portant sur l'attribution des marchés de travaux de la réhabilitation de la gare de Delle – phase 1 bâtiment

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 3 février 2014

Dans le cadre de sa compétence développement économique et afin d'accompagner la remise en service de la ligne Belfort - Delle, notre collectivité a décidé de réaménager le site de la gare de Delle afin d'y créer une véritable plateforme d'échange multimodale et de réhabiliter le bâtiment en y installant différents services et entreprises. Ainsi 13 marchés ont été attribués pour réhabiliter dans un premier temps le bâtiment.

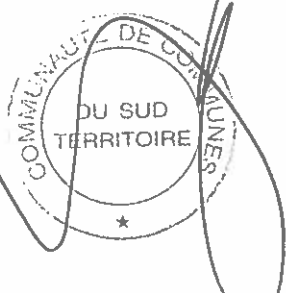
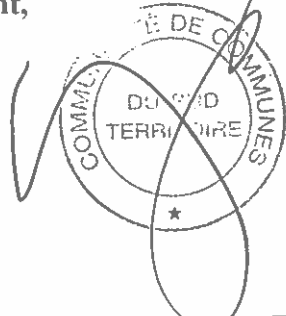
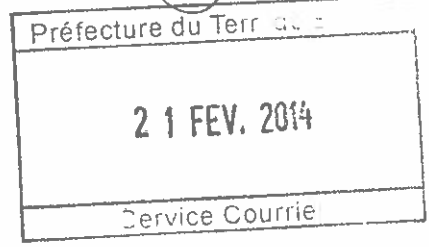
Les travaux ont démarré le 29 avril 2013 et sont en cours de réception. Des avenants sur différents lots (lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12 et 13) ont été validés lors des conseils communautaires du 19 septembre et 31 octobre 2013. Différentes adaptations ou modifications ont dû être apportées sur certains lots. Ainsi :

Lots	Entreprises	Montant initial en € HT	Avenants en € HT	Objets des avenants
7 : isolation - cloisons - plâtrerie - peinture	Curti	52 918,40 € + 6 457,66 € (avenant 1)	+ 3 881,44 € HT soit + 7,33 %	Reprise des escaliers et des combles du pôle public
8 : revêtement de sol	Mirolò	11 400,00 €	+ 1 050 € HT soit 9,21 %	Réalisation de sols en PVC y compris ragréage à l'étage du pôle franco-suisse en remplacement de parquet
11 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	Beyler	119 994,44 €	+ 911,77 € HT soit + 0,75 %	Pose de compteurs de calorie dans le pôle public et modifications sanitaire
12 : électricité	EIMI	47 100,63 €	+ 2 153,34 € HT soit + 4,57 %	Bureau de contrôle et établissement des consuels
Pour information : total des avenants 3			+ 7 996,55 € soit + 1,19 %	Pour rappel, montant initial tous lots : 672 425,33 € HT
Pour information : total des avenants 1, 2 et 3			+ 40 905,25 € soit + 6,08 %	

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les différents avenants ci-dessus présentés,**

- d'autoriser le Président à signer tout les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014 Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
--	--

